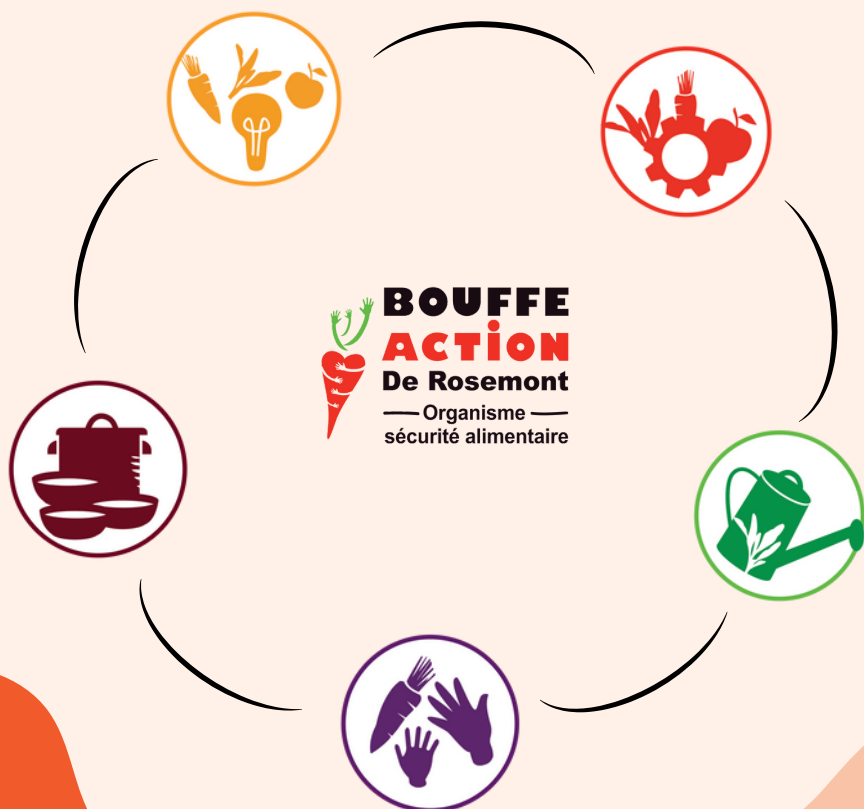


# CODE DE VIE DE BOUFFE-ACTION DE ROSEMONT



# MISSION, VALEURS ET CODE DE VIE

## NOS MEMBRES

Bienvenue dans la grande famille de Bouffe-Action de Rosemont (BAR). Cela fait plus de 30 ans que l'organisme est nourri par sa communauté: les membres de Bouffe-Action. Que vous soyez participant-es, bénévoles ou employé-es, vous contribuez à ce milieu de vie participatif, inclusif et solidaire.

Afin de préserver un environnement harmonieux, sécuritaire et égalitaire pour tous, il est cependant essentiel que chacun-e s'engage à respecter le code de vie de Bouffe-Action de Rosemont.

Par votre signature, vous confirmez votre engagement et nous vous en remercions grandement.

Ensemble, dans le respect de ces valeurs, nous pouvons continuer à avancer et, ensemble, accomplir de grandes choses.

## NOTRE MISSION

Bouffe-Action de Rosemont est un organisme communautaire où l'humain est au cœur des actions. Il agit directement sur la sécurité alimentaire, en offrant des services et des activités de nature collectives, collaboratives et éducatives.

Bouffe-Action de Rosemont souhaite la qualité de vie des Rosemontoises et des Rosemontois.

# NOS VALEURS

L'humain est au cœur de nos actions ! La bienveillance, le respect, la générosité, l'équité, l'inclusion, la solidarité, l'intégrité et l'écoresponsabilité sont les valeurs qui guident nos activités au quotidien.

Bienveillance : Accueil convivial et chaleureux, écoute basée sur l'empathie, l'ouverture et le souci du bien-être d'autrui dans un milieu sécurisant et respectueux.

Respect : Accueil dans le non-jugement, la considération de l'autre, l'application des principes de communication positive (écoute, politesse...), le respect de la confidentialité et la connaissance et l'acceptation des limites de soi et d'autrui.

Générosité : Plaisir de partager sans condition, avec humanité et compassion.

Équité : Compréhension et considération des différents besoins, évaluation et mise en œuvre d'actions justes guidées par l'expérience et l'intelligence collective.

Inclusion : Ouverture, accueil sans-jugement et empathie, accompagnement adapté aux besoins, espace sécuritaire pour chacun-e.

Solidarité : Pratiques favorisant et mettant en valeur l'esprit d'entraide et de communauté au quotidien.

Intégrité : Action et discours en cohérence avec nos valeurs et notre code éthique.

Écoresponsabilité : Conscience et respect de l'environnement, promotion et intégration des concepts de développement durable, maximisation de la réutilisation et de la transformation afin de limiter le gaspillage alimentaire.

# RÈGLEMENTS POUR TOUTES NOS ACTIVITÉS

## LA COLLABORATION

Nous passons plusieurs heures en groupe et nous pouvons ensemble en faire une expérience enrichissante. Plusieurs comportements et attitudes permettent de créer un climat harmonieux de solidarité, de collaboration et d'entraide. Voici quelques exemples de comportements attendus de tous :

- S'impliquer, et ce, même dans les tâches qui vous semblent moins enrichissantes comme la vaisselle dans une cuisine ou le désherbage dans un jardin.
- Être ponctuel-le et avoir une participation assidue aux activités, afin de créer un climat de collaboration sain.
- Respecter les limites de chacun-e dans la réalisation des tâches, et se concentrer sur leurs forces et habiletés.

## UNE ATTITUDE POSITIVE

Chacun-e est responsable de la dynamique qui existe dans le groupe. Ensemble, tâchons de garder un regard positif sur le travail à faire et sur les personnes qui nous accompagnent, afin que l'expérience demeure agréable et constructive pour tous et toutes.

Une attitude positive permet d'assurer le respect et la dignité de chacun-e. En ce sens, nous devons tous entretenir des rapports courtois et respectueux en tout temps. De plus, il est attendu que tous respectent l'intégrité et la vie privée des autres membres et des employé.es de BAR.

## LES RETARDS ET LES ABSENCES

Afin de maintenir la motivation du groupe et de mener à bien les activités, nous demandons à tous de respecter l'horaire de leur activité et d'être ponctuel-le.

Si vous prévoyez vous absenter ou que vous êtes en retard pour votre activité, nous vous demandons de contacter votre personne référente le plus tôt possible.

Votre absence ou retard a un impact sur l'ensemble du groupe, nous vous demandons donc de limiter vos absences. Pour les participant-es, après deux absences non motivées, la participation à l'activité sera discutée et réévaluée.

## CELLULAIRES ET AUTRES

Bien que partie intégrante de nos vies, les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques peuvent nuire au déroulement et à la quiétude des activités. Nous vous demandons donc de fermer vos appareils électroniques durant toute l'activité. Si vous attendez un appel urgent, nous vous demandons de le recevoir discrètement, à l'écart du groupe. Les activités doivent demeurer un lieu de rencontre, de partage et d'échange pour tous.

## **SANTÉ ET HYGIÈNE**

L'hygiène corporelle et la tenue vestimentaire sont importantes, nous vous demandons de vous présenter aux activités dans une tenue adaptée et appropriée.

Par respect pour tous, nous vous demandons de ne pas vous présenter aux activités dans les cas suivants:

- Vous souffrez d'une maladie contagieuse telle que la grippe, la covid ou la gastro-entérite, etc.;
- Vous constatez la présence de punaises de lit à votre domicile.

Et lorsque recommandé, respectez les consignes de la santé publique en vigueur lors de votre activité.

## **VOUS VIVEZ DES DIFFICULTÉS ?**

Si vous vivez des difficultés personnelles ou au sein du groupe, n'hésitez surtout pas à en parler à votre animateur-trice. Une saine communication permet de trouver les moyens de surpasser les difficultés.

Bien que le Pôle logistique fournisse des denrées alimentaires aux centres de dépannage du quartier et de l'est de Montréal, il n'a pas vocation à faire du dépannage alimentaire. La totalité des denrées que le pôle reçoit est destinée à être redistribuée aux initiatives en sécurité alimentaire partenaires. Le-la responsable du tri se réserve toutefois le droit de proposer aux bénévoles des denrées, de façon équitable et lorsqu'il-elle le pense pertinent.

Si vous êtes vous-même en situation d'insécurité alimentaire, nous sommes à l'écoute, en toute dignité et confidentialité ; n'hésitez pas à avertir un-e responsable de Bouffe-Action de Rosemont qui pourra vous orienter vers les ressources adaptées.

## **EN CAS DE CONFLIT**

Si vous êtes témoin d'un conflit qui ne vous concerne pas directement, nous vous demandons de garder vos distances et de laisser l'animateur-trice gérer la situation. Si par la suite l'animateur-trice juge qu'il est pertinent ou nécessaire de ramener la situation au groupe, iel le fera.

Si un conflit qui vous concerne éclate, l'animateur-trice pourrait vous demander de prendre un temps de pause à l'extérieur de l'espace d'activité pour vous permettre de résoudre le problème. Notre modèle d'accompagnement basé sur l'écoute propose avec bienveillance de revoir toute situation nuisant au bien-être du groupe.

Si un conflit éclate entre l'animateur-trice et vous, nous vous demandons en premier lieu de tenter de résoudre le problème directement avec l'animateur-trice. Si vous n'arrivez pas à régler la situation, nous vous demandons de vous adresser au coordonnateur ou à la coordonnatrice du projet. Au besoin, la situation pourrait être amenée à la direction générale de BAR.

## **LE RESPECT ET LA DIGNITÉ**

Comme dans toutes les activités de Bouffe-Action, il est attendu de la part de tous-tous un respect pour ses pairs, une attitude bienveillante, ainsi qu'une participation active selon les capacités de chacun-e.

### Traitement respectueux

Chaque personne s'engage à traiter les autres personnes présentes sur les lieux de l'activité, avec respect, courtoisie et dignité, sans discrimination basée sur l'âge, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique ou toute autre caractéristique personnelle.

### Langage respectueux

Utiliser un langage approprié et respectueux en tout temps, éviter les propos désobligeants, les blagues à caractère discriminant ou toute forme de harcèlement.

### Communication bienveillante

Communiquer de manière claire, respectueuse et opportune avec les membres et le personnel. Au besoin, signaler les conflits non résolus au personnel responsable.

### Respect du matériel et des lieux

Nous partageons tous et toutes la responsabilité de protéger et manipuler avec soin le matériel qui est à notre disposition, il est limité et précieux. Il en est de même pour les lieux où se déroulent les activités.

### Cadeaux

Pour assurer un climat de respect et d'équité, il est demandé de ne pas offrir ni accepter de cadeau, bien, argent, service et/ou privilège particulier, etc. dans le cadre des activités. Un cadeau, même lorsqu'il est bien intentionné, peut être perçu comme du favoritisme ou susciter de l'inconfort au sein du groupe. Pour exprimer votre gratitude ou votre appréciation, privilégiez plutôt une parole bienveillante ou un simple remerciement.

### Interdiction de consommation sur les lieux et pendant les activités

La consommation personnelle d'alcool, de drogues illicites ou de toute autre substance intoxicante est strictement interdite sur les lieux de l'organisme, pendant les heures de bénévolat et lors de toute activité organisée par l'organisme, qu'elle se déroule sur place ou à l'extérieur.

### Interdiction de se présenter sous l'influence

Il est formellement interdit de se présenter sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de toute autre substance pouvant altérer le jugement, la coordination ou le comportement. Toute personne se présentant dans un tel état se verra refuser l'accès aux activités pour la sécurité de tous et toutes et pour le bon fonctionnement de l'organisme.

### La cigarette

Dans les activités intérieurs ET extérieurs, il est strictement interdit de fumer à moins de 9 mètres de ces espaces et en évitant que la fumée ne perturbe les autres.

## **RESTRICTION À UNE ACTIVITÉ OU À L'ORGANISME BAR**

Le non-respect de ce code de vie pourrait mener à ce que vous n'avez plus accès à une activité ou l'ensemble des activités de Bouffe-Action de Rosemont, et ce, pour une durée limitée ou illimitée.

Voici quelques raisons qui pourraient entraîner une restriction :

- État d'ébriété;
- Violence physique ou verbale;
- Non-respect des règles et du code de vie;
- Harcèlement psychologique ou sexuel.
- À titre informationnel: Notre politique de harcèlement en milieu de travail est disponible sur demande.

# RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

## LA MANIPULATION DES ALIMENTS

Les aliments triés ou cuisinés sont destinés à des populations vulnérables, il est donc d'autant plus important de porter une attention particulière au respect des différentes mesures de sécurité et d'hygiène en place.

Ces mesures s'appliquent à l'ensemble des activités dans lesquelles des aliments sont manipulés ou cuisinés.

### LES RÈGLES D'HYGIÈNE

- Se laver les mains avec de l'eau chaude et du savon :
  - Avant de cuisiner;
  - Après avoir manipulé des aliments crus;
  - Après s'être mouché ou après avoir toussé ou éternué;
  - Lorsqu'on revient de la toilette;
  - Après avoir mangé ou fumé;
  - Après chacune des pauses.
  - Essuyer ses mains avec du papier plutôt qu'avec les linges à vaisselle et vos vêtements de travail.
- Couvrir complètement les cheveux avec la résille en cuisine. La ranger après l'activité pour la conserver pour la prochaine activité.
- Porter un tablier propre pour la cuisine et le retirer chaque fois que vous sortez du local.
- Éviter de tousser ou d'éternuer au-dessus des aliments.
- Couvrir toute blessure aux mains avec un pansement et recouvrir le pansement d'un gant jetable. Demandez à votre animateur·trice.
- Pour goûter à un plat, utiliser un ustensile propre pour vous et ne pas retremper l'ustensile directement dans la préparation. Utiliser plutôt une cuillère de transfert si vous voulez goûter à nouveau.
- Veiller à la propreté des surfaces de travail.
- Pour s'assurer qu'il n'y ait aucun contact entre les aliments crus et les aliments cuits, des codes de couleur sont attribués aux planches à découper selon la cuisine dans laquelle se déroule votre activité. N'hésitez pas à vous référer au code couleur affiché ou à vous adresser à la personne responsable.
- De manière générale, respecter scrupuleusement les règles de sécurité alimentaire pour la manipulation, la préparation, le stockage et la distribution des aliments afin de prévenir toute contamination.

## **LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN CUISINE**

Nous vous demandons de respecter les consignes suivantes dans les cuisines pour vous protéger et pour protéger les autres membres et les employés-es des brûlures et des blessures :

- Porter des souliers fermés.
- À l'hiver, afin d'éviter les flaques d'eau sur le plancher, enlever ses bottes et penser à apporter ses souliers.
- Protéger le corps en portant des vêtements couvrants.
- Portez des vêtements propres (ex: pas de poils d'animaux sur les vêtements)
- S'assurer d'avoir une distance raisonnable avec les autres participants-es lorsque vous utilisez un couteau.
- Lors des déplacements, s'assurer que les couteaux soient sécurisés avec la lame vers le bas.
- Déposer les couteaux sales sur le comptoir et jamais dans l'évier.
- Avertir les autres lorsqu'on déplace un chaudron plein/chaud.
- Demander de l'aide pour déplacer les gros chaudrons.
- Avertir les autres lorsqu'on laisse un chaudron ou tout autre instrument de cuisine chaud sur le comptoir.
- Nettoyer et assécher immédiatement l'eau/l'huile par terre pour éviter les chutes.
- Four à convection : ne pas utiliser sans avoir suivi la courte formation auprès de l'animateur·trice.
- De manière générale, utiliser correctement et en toute sécurité les équipements et les outils mis à disposition. En cas de blessure, merci d'informer immédiatement la personne responsable. Suivant un incident, un rapport d'incident devra être rempli en tout temps.

## **SIGNALEMENT DES PROBLÈMES**

Signaler immédiatement tout problème d'hygiène, de sécurité ou de qualité des aliments au personnel responsable.

# LES JARDINS

## LA PRÉSENCE ET L'ENGAGEMENT

S'inscrire aux jardins collectifs, c'est s'engager à s'impliquer tout au long de la saison horticole, du printemps jusqu'à l'automne. Les participants-es doivent être présents chaque semaine aux séances de jardinage en groupe et doivent revenir pour l'entretien personnel du jardin, selon l'horaire établi. Ceci se traduit donc par une implication minimale de 3 heures actives par semaine (2h à 3h en groupe + 1h d'entretien personnel). Cet engagement de votre temps est nécessaire pour pouvoir participer aux jardins collectifs.

Si vous décidez d'abandonner l'activité au cours de la saison, vous pourrez demander un remboursement des frais de participation jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet au plus tard. Passé cette date, BAR estime que la saison des jardins est suffisamment avancée, et n'effectuera donc aucun remboursement.

## L'ENTRETIEN DU JARDIN

Les participants-es veillent à l'épanouissement et l'entretien du jardin. Il n'est pas de la responsabilité de l'animateur-trice d'entretenir le jardin, mais d'accompagner le groupe sur le plan horticole et humain. Ainsi, chaque participant-e s'engage, auprès de son groupe et de l'organisme, à s'impliquer dans l'ensemble des tâches: planter, semer, désherber, biner, arroser, cueillir, etc.

Les absences aux séances de groupe et à l'entretien ont un impact direct sur les récoltes. Les légumes ont besoin de soins et d'eau pour pousser. L'entretien assidu des jardins est donc demandé de tous les participants-es.

## L'ACCÈS AUX JARDINS

Une clé vous est remise pour accéder au site. À la fin de la saison ou avant votre départ, nous vous demandons de nous la remettre. Par ailleurs, il est à noter que votre inscription aux Jardins collectifs vous donne accès au jardin pour la séance de groupe ainsi que pour vos heures d'entretien du jardin. Il n'est pas permis d'utiliser l'espace à vos fins personnelles.

## L'IMPLICATION DANS LES CORVÉES

L'implication dans les corvées du printemps et de l'automne fait partie de votre engagement dans le programme des jardins collectifs. Votre aide est nécessaire à la poursuite du programme des Jardins collectifs à faible coût, tel qu'offert par Bouffe-Action de Rosemont.

## LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES

Les particularités dans le cas des jardins collectifs situés sur le site d'un jardin communautaire (Basile-Patenaude, Étienne-Desmarteau et Rosemont) sont: les participant-es s'engagent à respecter tous les règlements en vigueur de l'arrondissement. Toute l'information se trouve sur le site web de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.

# LE BÉNÉVOLAT À BAR

Nous tenons d'abord à exprimer notre profonde reconnaissance envers tous les bénévoles qui s'engagent auprès de Bouffe-Action de Rosemont. Votre présence, votre dévouement et votre générosité sont essentiels à la réussite de notre mission. Grâce à vous, nous pouvons aller plus loin et offrir un soutien précieux à ceux qui en ont besoin. Merci de partager votre temps et votre énergie avec tant de cœur et d'enthousiasme. Votre implication fait toute la différence !

## LES BESOINS SONT VARIÉS

En tenant compte des capacités de chacun-e, et en fonction des besoins de la journée, chaque bénévole peut être sollicité pour prêter mains fortes sur une autre tâche que celle initialement prévue.

## PRÉVENIR EN CAS D'ABSENCE

Notre équipe a besoin de vous pour accomplir pleinement sa mission. Chaque activité de bénévolat est planifiée au meilleur de nos connaissances en sollicitant le nombre de bénévoles requis pour atteindre les objectifs pour notre communauté. C'est pourquoi, en cas d'absence, il est important de prévenir au plus tôt la personne responsable des bénévoles et au minimum 48h avant l'activité si possible. En cas de retard, merci également d'en aviser la responsable des bénévoles.

## Important

Une fois avoir pris connaissance du code de vie, nous vous invitons à apposer votre signature sur le registre de votre groupe, afin de confirmer avoir lu et compris l'intégralité du document et vous engager à respecter le code de vie de Bouffe-Action de Rosemont dans le but d'assurer un environnement harmonieux et respectueux pour tous. Demandez à votre personne responsable.



**BOUFFE**  
**ACTION**  
**De Rosemont**  
— Organisme —  
sécurité alimentaire

**MERCI DE FAIRE PARTIE DE  
LA GRANDE FAMILLE DE  
BOUFFE-ACTION DE ROSEMONT !**

**L'ÉQUIPE**